



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4394 du 23/04/2013

Intégrations – Demande de dérogation au capital période attribué.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Enseignement spécialisé et ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 15/04/2013
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clé :

**Intégration/
Périodes complémentaires**

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire,
- A Monsieur le Ministre membre du Collège de la Commission communautaire chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les gouverneurs de province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux chefs d'établissements d'enseignement spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux chefs d'établissements d'enseignement ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Directrices et Directeurs des centres PMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux associations de parents,
- Aux membres du Conseil général de concertation pour l'Enseignement spécialisé

Signataire

Administration : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Lise-Anne HANSE

Personnes de contact

Service de l'enseignement spécialisé

Nom et prénom	Téléphone	Email
Pirsoul Stéphanie	02/690.84.07	stephanie.pirsoul@cfwb.be
Dejemeppe Julien	02/690.84.04	julien.dejemeppe@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé tel que modifié permet, dans la limite des moyens budgétaires disponibles, l'octroi de périodes dérogatoires dans le cadre de l'intégration. Il s'agit des dérogations « Grandes distances » (articles 133 et 148 du décret précité) et « Capital périodes complémentaires » (article 148 du même décret).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Conseil général de concertation pour l'Enseignement spécialisé a décidé de se réunir le 3 juillet 2013 et le 21 août 2013 afin d'analyser les dossiers et d'émettre ses propositions à Madame la Ministre. A partir de septembre 2013, les réunions du Conseil général se dérouleront une fois par mois (le 4^{ème} mercredi du mois).

Pour être présentées au Conseil général en juillet ou en août, les demandes doivent parvenir à l'Administration :

- Le **26 juin 2013** pour être présentées au Conseil général le 3 juillet 2013.
- Le **14 août 2013** pour être présentées au Conseil général le 21 août 2013.

Au vu du nombre de demandes à traiter dans un délai court, **seuls les dossiers entièrement complétés¹ seront traités par l'Administration afin d'être présentés au Conseil général.** Les écoles ayant rentré des demandes incomplètes seront informées après chaque réunion. Elles pourront rentrer une nouvelle demande de dérogation pour la réunion suivante.

En annexe à cette circulaire, vous trouverez les demandes de dérogation et le protocole d'intégration à compléter et à renvoyer le cas échéant à Madame Stéphanie PIRSOUL par courrier postal, par fax ou par e-mail :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service de l'enseignement spécialisé
Madame Stéphanie PIRSOUL
Bureau 2F261
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
☎ : 02/690.84.07
Fax : 02/690.85.77
✉ : stephanie.pirsoul@cfwb.be

Pour rappel, la circulaire 4003 du 23 mai 2012 reprend en son chapitre 11 les principales directives et recommandations en ce qui concerne les intégrations².

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale adjointe,

Claudine LOUIS

¹ Toutes les informations demandées sur l'annexe envoyée doivent être complétées. S'il s'agit de la première intégration de l'élève, la première page du protocole d'intégration, également complète, doit être annexée à la demande de dérogation.

² La circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé pour l'année scolaire 2013-2014 sera publiée en mai. Elle reprendra les directives et recommandations générales pour les intégrations.

**Annexe 1 : Demande de dérogation « GRANDE DISTANCE »
(Intégration permanente totale)**

Dérogation pour les élèves en intégration permanente totale (Article 133, § 3 du Décret du 3 mars 2004 organisant l'Enseignement spécialisé).

Année scolaire 2013-2014

Élève concerné :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Type d'enseignement : 1 2 3 4 5 6 7 8

Type d'intégration : permanente totale

<u>Etablissement d'enseignement spécialisé concerné :</u> N° fase : Dénomination : Adresse : Code postal : Localité :	<u>Etablissement d'enseignement ordinaire concerné :</u> N° fase : Dénomination : Adresse : Code postal : Localité :
--	---

Distance en km entre les 2 établissements :

Déclaration sur l'honneur

Par la présente,, directeur(trice) de l'école d'enseignement spécialisé organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles ou représentant(e) du Pouvoir Organisateur dans l'enseignement spécialisé subventionné, atteste que

- l'élève sera en intégration permanente totale dès le 1^{er} septembre de l'année scolaire 2013-2014. Dans le cas contraire, l'information sera transmise pour le 15 septembre à l'Administration ;
- les informations ci-dessus sont complètes et conformes à la réalité.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des partenaires a signé la 3^{ème} page du protocole d'intégration. L'original de ce dernier est conservé dans l'établissement d'enseignement spécialisé à disposition du vérificateur de la population scolaire.

Date et signature :

S'il s'agit de la première intégration de l'élève, la première page du protocole d'intégration doit être jointe à cette demande.

Ce document est à renvoyer à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service de l'enseignement spécialisé
Madame Stéphanie PIRSOUL
Bureau 2F261

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 BRUXELLES

☎ : 02/690.84.07

Fax : 02/690.85.77

✉ : stephanie.pirsoul@cfwb.be

**Annexe 2 : Demande de dérogation « GRANDE DISTANCE »
(Intégrations autres que permanente totale)**

Dérogation pour les élèves en intégration temporaire totale ou en intégration partielle (Article 148 du Décret du 3 mars 2004 organisant l'Enseignement spécialisé).

Année scolaire 2013-2014

Élève concerné :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Type d'enseignement : 1 2 3 4 5 6 7 8

Type d'intégration : Temporaire partielle – temporaire totale – permanente partielle

<u>Etablissement d'enseignement spécialisé concerné :</u> N° fase : Dénomination : Adresse : Code postal : Localité :	<u>Etablissement d'enseignement ordinaire concerné :</u> N° fase : Dénomination : Adresse : Code postal : Localité :
--	---

Distance en km entre les 2 établissements :

Déclaration sur l'honneur

Par la présente,, directeur(trice) de l'école d'enseignement spécialisé organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles ou représentant(e) du Pouvoir Organisateur dans l'enseignement spécialisé subventionné, atteste que

- l'élève sera en intégration permanente totale dès le 1^{er} septembre de l'année scolaire 2013-2014. Dans le cas contraire, l'information sera transmise pour le 15 septembre à l'Administration ;
- les informations ci-dessus sont complètes et conformes à la réalité.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des partenaires a signé la 3^{ème} page du protocole d'intégration. L'original de ce dernier est conservé dans l'établissement d'enseignement spécialisé à disposition du vérificateur de la population scolaire.

Date et signature :

S'il s'agit de la première intégration de l'élève, la première page du protocole d'intégration doit être jointe à cette demande.

Ce document est à renvoyer à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service de l'enseignement spécialisé
Madame Stéphanie PIRSOUL
Bureau 2F261
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
☎ : 02/690.84.07
Fax : 02/690.85.77
✉ : stephanie.pirsoul@cfwb.be

Annexe 3 : Demande de capital-périodes complémentaire

Dérogation pour les élèves en intégration temporaire totale ou en intégration partielle (Article 148 alinéa 4 du Décret du 3 mars 2004 organisant l'Enseignement spécialisé).

Année scolaire 2013-2014

Élève concerné :

Nom : Prénom : Date de naissance :

En intégration : temporaire totale - temporaire partielle – permanente partielle

Date du début de l'intégration : Date de fin de l'intégration :

Date d'inscription dans le spécialisé :

Type d'enseignement : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8

Etablissement d'enseignement spécialisé concerné :

N° fase :

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Etablissement d'enseignement ordinaire concerné :

N° fase :

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Localité :

S'agit-il de la première intégration pour l'établissement d'enseignement spécialisé ? Oui - Non

L'école d'enseignement ordinaire est un nouveau partenaire de l'école d'enseignement spécialisé ? : Oui - Non

Enseignement fondamental

Nombre d'élèves de l'école d'enseignement spécialisé intégrés dans l'école d'enseignement ordinaire :

Niveau : Maternel – Primaire

Année : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

Enseignement secondaire

Nombre d'élèves de l'école d'enseignement spécialisé intégrés dans la même classe :

Année d'étude dans l'enseignement ordinaire :

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7

Déclaration sur l'honneur

Par la présente,, directeur(trice) de l'école d'enseignement spécialisé organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles ou représentant(e) du Pouvoir Organisateur dans l'enseignement spécialisé subventionné, atteste que

- l'élève sera en intégration permanente totale dès le 1^{er} septembre de l'année scolaire 2013-2014. Dans le cas contraire, l'information sera transmise pour le 15 septembre à l'Administration ;
- les informations ci-dessus sont complètes et conformes à la réalité.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des partenaires a signé la 3^{ème} page du protocole d'intégration. L'original de ce dernier est conservé dans l'établissement d'enseignement spécialisé à disposition du vérificateur de la population scolaire.

Date et signature :

S'il s'agit de la première intégration de l'élève, la première page du protocole d'intégration doit être jointe à cette demande.

Ce document est à renvoyer à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Service de l'enseignement spécialisé

Madame Stéphanie PIRSOUL

Bureau 2F261

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 BRUXELLES

☎ : 02/690.84.07

Fax : 02/690.85.77

✉ : stephanie.pirsoul@cfwb.be

Annexe 4 : Protocole d'intégration

L'original de ce protocole d'intégration se trouve dans l'établissement d'enseignement spécialisé et une copie dans l'établissement d'enseignement ordinaire

Année scolaire : 2013/ 2014

Élève concerné :

NOM : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : M F
 Adresse : _____ boîte _____ n° _____
 Code postal : _____ LOCALITE : _____
 Date d'inscription en enseignement spécialisé : _____

	Type d'intégration	Date de début	Date de fin
Intégration permanente totale (Toute l'année scolaire)	<input type="checkbox"/>	1/09/2013	30/06/2014
Intégration permanente partielle (Toute l'année scolaire)	<input type="checkbox"/>	1/09/2013	30/06/2014
Intégration temporaire totale (Une ou des périodes déterminées d'une année scolaire)	<input type="checkbox"/>		
Intégration temporaire partielle (Une ou des périodes déterminées d'une année scolaire)	<input type="checkbox"/>		

Etablissement d'enseignement spécialisé concerné : N° FASE : Dénomination : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ LOCALITE: _____	Etablissement d'enseignement ordinaire concerné : N° FASE : Dénomination : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ LOCALITE: _____
---	--

Enseignement spécialisé :

Niveau de l'élève : Maternel Primaire Secondaire

Type d'enseignement spécialisé suivi : 1 2 3 4 5 6 7 8

Pour l'enseignement primaire spécialisé, mentionner la maturité : 1 2 3 4

Pour l'enseignement secondaire spécialisé, mentionner la forme : 1 2 3 4

Pour l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3, mentionner la phase : 1 2 3
 et le secteur/groupe/métier :

Pour l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, mentionner l'option choisie :

Enseignement ordinaire où l'élève est intégré :

Niveau de l'élève : Maternel Primaire Secondaire

Année d'étude : 1 2 3 4 5 6 7

Pour l'enseignement secondaire ordinaire, pour le 1^{er} degré :
 1C 1S 1D 2C 2S 2D 2DS 3SDO

Pour les autres degrés : Général Technique de transition Technique de qualification
 Professionnel + mentionner l'intitulé de l'option choisie :

Synthèse du dossier de l'élève :

--

Objectifs de l'intégration (Autre que le fait d'intégrer l'élève dans l'enseignement ordinaire) :

--

Équipements spécifiques nécessaires à l'intégration :

--

Besoins en matière de transport :

--

Dispense(s) de programme(s) et justification(s) :

--

Dispositif de relation, de concertation et de collaboration entre les équipes éducatives :

--

Modalités de l'accompagnement et choix du personnel accompagnant³ :

--

Modalités d'évaluation interne :

--

NOM et prénom de l'élève concerné :

³ Article 142 al 2 Le membre du personnel de l'enseignement spécialisé chargé de l'accompagnement reste placé sous la seule autorité de la direction de l'établissement d'enseignement spécialisé dont il relève.

LES PARTENAIRES SUIVANTS MARQUENT LEUR ACCORD SUR LE PROJET :

Pour l'école d'enseignement ordinaire : La Direction : Date : Signature Cachet	Pour l'école d'enseignement spécialisé : La Direction : Date : Signature Cachet
--	---

CPMS de l'école d'enseignement ordinaire : La Direction : Date : Signature Cachet	CPMS de l'école d'enseignement spécialisé : La Direction : Date : Signature Cachet
---	--

Pour l'enseignement subventionné

Le Délégué du P.O. de l'école d'enseignement ordinaire : Nom : Qualité : Date : Signature	Le Délégué du P.O. de l'école d'enseignement spécialisé : Nom : Qualité : Date : Signature
---	--

Le responsable de l'élève (NOM, prénom et qualité) ou l'élève s'il est majeur :	
Date :	Signature